

SOIXANTE ET UNIEME SESSION ORDINAIRE

Affaire COMBEZOUX

Jugement No 816

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF,

Vu la requête dirigée contre l'Organisation météorologique mondiale (OMM), formée par Mlle Gisèle Monique Combezoux, le 13 novembre 1986;

Considérant que dans une lettre adressée, le 15 décembre 1986, au greffier du Tribunal, la requérante déclare qu'elle entend retirer sa requête;

Considérant qu'ainsi le désistement est pur et simple;

DECIDE :

Il est donné acte du désistement.

Ainsi jugé par M. André Grisel, Président du Tribunal, M. Jacques Ducoux, Vice-président, et Tun Mohamed Suffian, Juge, lesquels ont apposé leur signature au bas des présentes, ainsi que nous, Allan Gardner, Greffier.

Prononcé à Genève, en audience publique, le 13 mars 1987.

André Grisel
Jacques Ducoux
Mohamed Suffian
A.B. Gardner